

Séance ordinaire
du 2 juin 2025

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DEUXIÈME (2^e)
JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX-MIL-VINGT-CINQ (2025) À COMPTER
DE 20 H 00 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE
L'HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI

PRÉSENTS

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

POSTE VACANT

Conseiller du district 4

AUSSI PRÉSENTS

Mme Carole Raîche, directrice générale
Mme Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du
cabinet du maire
Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière
M. Steve Corneau, directeur des finances

Deux (2) contribuables

M. Jérôme Boucher et
M. Marc Després de la Télévision de La Mitis

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de
l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*.

MOMENT DE RÉFLEXION

25.06.277

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue
au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui
nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside
la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les
cités et villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent
avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le
procès-verbal.

25.06.278

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la
signification de l'avis de convocation.

- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2025.

ADMINISTRATION

- 4. Contrat de prestation de service – Préposé aux opérations et à l'entretien du Lac du Gros Ruisseau : autorisation de signature.
- 5. Règlement n° 2025-1534 intitulé : *Règlement relatif à la tarification incitative concernant la gestion des matières résiduelles* : adoption.
- 6. Règlement n° 2025-1535 intitulé : *Règlement établissant la rémunération du personnel électoral* : adoption.
- 7. Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli – Comité musée de l'Aviation : nomination.

FINANCES

- 8. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ↳ Comptes réguliers;
 - ↳ Comptes préautorisés.
- 9. Contrat de location d'un copieur – Service du greffe et de l'urbanisme : autorisation de signature.
- 10. Contrat n° TP-2024-10-09 Service de conciergerie – Édifices municipaux pour les années 2025-2026-2027 – Avenants n° 1 et n° 2 : autorisation.
- 11. Versement de dons : autorisation.

LOISIRS

- 12. Entente de partenariat - Circonflexe – Prêt pour bouger : autorisation de signature.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 13. Journée portes ouvertes de la Caserne : autorisation.
- 14. Fermeture de rue – Porte ouverte de la caserne : autorisation.
- 15. Affaires nouvelles.

Ajout

15.1 Appel d'offres n° LOI-2025-002 Services professionnels ingénierie : approbation du système de pondération et d'évaluation des offres services professionnels.

Ajout

15.2 Motion de félicitations – Jeux des 50 ans et plus du Bas-Saint-Laurent.

Ajout

15.3 Motion de félicitations à l'endroit de monsieur Michel Germain

- 16. Période de questions.
- 17. Clôture et levée de l'assemblée.

25.06.279

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2025, tel que rédigé.

ADMINISTRATION

25.06.280

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE – PRÉPOSÉ AUX OPÉRATIONS ET À L'ENTRETIEN DU LAC DU GROS RUISSEAU : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage ont signé une entente intermunicipale pour l'acquisition d'un faucardeur, d'une remorque et d'un convoyeur pour le nettoyage du Lac du Gros Ruisseau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli par sa résolution n° 24.06.303 a autorisé l'acquisition d'un faucardeur, d'une remorque et d'un convoyeur à la firme Aquamarine qui était le seul fournisseur et qu'elle avait publié un avis d'intention sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO);

CONSIDÉRANT QUE les activités de faucardage au Lac du Gros Ruisseau nécessitent de bénéficier des services d'un préposé aux opérations et à l'entretien;

CONSIDÉRANT QUE le Prestataire confirme qu'il possède :

- un diplôme d'études secondaires;
- une carte de conducteur d'embarcation de plaisance et
- un permis de conduire valide;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Martin Soucy, maire et madame Carole Raïche, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de prestation de service – Préposé aux opérations et à l'entretien du Lac du Gros Ruisseau à intervenir avec monsieur Daniel Ouellette, lequel valant comme si ici au long reproduit.

25.06.281

RÈGLEMENT N° 2025-1534 INTITULÉ : RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION INCITATIVE CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, c. C-47.1, les municipalités locales peuvent adopter des règlements en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté son règlement n° 641-2000 *concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Mont-Joli* le 8 janvier 2001 et son règlement n° 2010-1242 intitulé : *Règlement modifiant le règlement n° 641-2000 concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Mont-Joli* le 5 juillet 2010;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis possède une compétence en gestion des matières résiduelles à l'égard de toutes les municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a délégué cette compétence à la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE dans le Plan conjoint de Gestion des Matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis, une de ses orientations en gestion des matières résiduelles dans le but de respecter, voire dépasser les objectifs nationaux tout en restant cohérent et ancré dans la réalité territoriale est d'amener l'ensemble de la population et des industries, commerces et institutions (ICI) à adopter une saine gestion des matières résiduelles résultant, entre autres, en la réduction à la source des matières résiduelles produites;

CONSIDÉRANT QUE dans le Plan conjoint de Gestion des Matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis, une des mesures générales est d'analyser la mise en place d'une tarification incitative uniforme à l'ensemble du territoire pour l'ensemble des secteurs résidentiels et ICI;

CONSIDÉRANT QUE selon l'étude de caractérisation à destination des ordures municipales et commerciales en 2024, le tri des matières résiduelles n'est pas optimal et qu'il reste encore beaucoup de matières organiques, de récupération et de résidu de construction dans les bacs à déchets;

CONSIDÉRANT QUE les résidus ultimes sont acheminés au lieu d'enfouissement technique (LET) de Cacouna ce qui génère de la pollution atmosphérique et beaucoup de frais de transport;

CONSIDÉRANT QUE le prix de l'enfouissement au LET de Cacouna, en 2025, est de 191\$/tonne et augmentera chaque année;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a le pouvoir d'imposer et de prélever des taxes foncières, des taxes spéciales ainsi que des tarifications et compensations pour services municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion en ce sens a été donné à la séance ordinaire du 20 mai 2025 par la conseillère madame Annie Blais et que le projet de ce règlement a été déposé lors de cette même séance;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le règlement n° 2025-1534 intitulé : *Règlement relatif à la tarification incitative concernant la gestion des matières résiduelles.*

25.06.282

RÈGLEMENT N° 2025-1535 INTITULÉ : RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales se tiendront le dimanche 2 novembre 2025 conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 580 de la LERM le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire établit, par règlement, un tarif des rémunérations ou des allocations de dépenses qu'ont le droit de recevoir les membres du personnel électoral pour leurs fonctions prévues par la loi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli devra embaucher du personnel électoral qui a droit de recevoir une telle rémunération pour les fonctions qu’il exerce conformément à l’article 88 de la LERM;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire verser cette rémunération en tenant compte du *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d’élections et de référendums municipaux*, chapitre E-2.2, r. 2;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire offrir une rémunération visant à favoriser les services de qualités du personnel électoral compte tenu de l’expérience et des compétences exigées dans le domaine électoral;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté le règlement 2017-1371 lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté le règlement 2021-1461 lors de la séance ordinaire du 16 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite abroger et remplacer les Règlements 2017-1371 et 2021-1461 modifiant le règlement 2017-1371 établissant la rémunération du personnel électoral afin d’actualiser ses tarifs;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère madame Annie Blais à la séance ordinaire du 20 mai 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le règlement n° 2025-1535 intitulé : *Règlement* établissant la rémunération du personnel électoral.

25.06.283

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L’AÉROPORT RÉGIONAL DE MONT-JOLI – COMITÉ MUSÉE DE L’AVIATION : NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE La régie intermunicipale de l’aéroport régional de Mont-Joli a franchi une nouvelle étape dans le projet de musée de l’Aviation avec l’acceptation d’aller de l’avant avec une étude d’avant-projet;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite la formation d’un Comité musée de l’Aviation;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli nomme monsieur Gilles Lavoie sur le Comité musée de l’Aviation.

FINANCES

25.06.284

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 456 314.07 \$ et;

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 675 050.36 \$.

25.06.285

CONTRAT DE LOCATION D'UN COPIEUR – SERVICE DU GREFFE ET DE L'URBANISME : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le copieur présentement utilisé par le service du greffe et de l'urbanisme est désuet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu une offre de location d'un copieur du Centre bureautique de Rimouski pour une somme de 297 \$, taxes applicables en sus, trimestriellement, représentant une somme globale de 6 534 \$, taxes applicables en sus pour une durée de 66 mois;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli octroi le contrat de location d'un copieur au Centre bureautique de Rimouski pour une somme de 6 534 \$, taxes applicables en sus pour une durée de 66 mois.

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Steve Corneau, directeur des finances à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat de location, lequel valant comme si ici au long reproduit.

25.06.286

CONTRAT N° TP-2024-10-09 SERVICE DE CONCIERGERIE – ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR LES ANNÉES 2025-2026-2027 – AVENANT N° 1 ET N° 2 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli a octroyé le contrat n° TP-2024-10-09 – Service de conciergerie – Édifices municipaux pour les années 2025-2026-2027 à Centrap Inc.;

CONSIDÉRANT QUE deux modifications doivent y être apportées concernant l'entretien à l'hôtel de ville (avenant n° 1) et au Pavillon Lebel (avenant n° 2);

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise l'avenant n° 1 concernant une diminution des coûts d'entretien à l'hôtel de ville d'un montant de 350 \$ par mois et l'avenant n° 2 soit l'ajout du Pavillon Lebel à compter de son occupation par le bénéficiaire de l'entente de service soit un montant de 900 \$ par mois.

25.06.287

VERSEMENT DE DONS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu trois demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CE MOTIF

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'autoriser le versement des dons suivant :

Organismes	Objet	Dons
École Le Mistral	Gala Méritas	100 \$
École Le Mistral Programme Football	Tournoi de golf IGA	350 \$
École des Alizés	Recueils de textes	achat de 50 recueils (1250 \$)

LOISIRS

25.06.288

ENTENTE DE PARTENARIAT – CIRCONFLEXE – PRÊT POUR BOUGER : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le programme Circonflexe – Prêt à bouger vise l'implantation d'une centrale de prêt d'équipement en loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli accepte d'opérer un point de service de Circonflexe pour la population;

CONSIDÉRANT QUE l'entente est rédigée sur un principe de partenariat et de bonne volonté entre les acteurs impliqués en vue de permettre l'implantation du programme Circonflexe dans La Mitis;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-joli autorise monsieur Martin Soucy, maire et madame Carole Raïche, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de partenariat – Circonflexe – Prêt pour bouger à intervenir avec la MRC de La Mitis pour le prêt à titre gratuit d'équipement de loisirs.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

25.06.289

JOURNÉE PORTES OUVERTES DE LA CASERNE : AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-joli autorise le Service des incendies à organiser une journée portes ouvertes de la caserne, le 20 septembre prochain de 9h30 à 15h, sous le thème : « Grand rendez-vous des partenaires d'urgence et de sécurité-civile ».

25.06.290

FERMETURE DE RUE – PORTE OUVERTE DE LA CASERNE : AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-joli autorise la fermeture du boulevard Jacques-Cartier à la circulation entre les avenues Levasseur et Beaurpré. Des routes alternatives sont proposées en direction nord par les rues Beaurpré, Thibault et St-Paul et en direction sud via les rues Levasseur, Blanchet et des Retraites.

AFFAIRES NOUVELLES

25.06.291

APPEL D’OFFRES N° LOI-2025-002 – SERVICES PROFESSIONNELS INGÉNIERIE : APPROBATION DU SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D’ÉVALUATION DES OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit aller en appel d’offres afin d’obtenir des services professionnels en ingénierie pour modifier physiquement l’aménagement intérieur de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers afin d’y aménager un espace qui permettra à Mitis Lab de s’y installer et d’offrir des ateliers de développement numérique;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli approuve le système de pondération et d’évaluation prévu dans le document d’appel d’offres n° LOI -2025-002 « Services professionnels ingénierie », lequel système valant comme si ici au long reproduit.

25.06.292

MOTION DE FÉLICITATIONS – JEUX DES 50 ANS ET PLUS DU BAS-SAINT-LAURENT

Les Jeux régionaux des 50 ans et plus ont attiré, samedi, quelque 500 participants provenant de 93 clubs du Bas-Saint-Laurent, à l’Amphithéâtre Desjardins.

Le conseil municipal tient à féliciter chaleureusement le Service des loisirs de la Ville de Mont-Joli et le Carrefour des 50 ans et plus pour l’organisation sans faille et le bon déroulement de cette journée.

Un grand merci aux bénévoles pour leur précieuse contribution, ainsi qu’aux participants pour leur présence enthousiaste. Enfin, félicitations aux gagnants et aux gagnantes !

Ces Jeux contribuent non seulement à promouvoir de saines habitudes de vie, mais aussi à renforcer les liens entre les générations et les milieux. Le conseil municipal est fier de s’associer à de telles initiatives, qui valorisent la participation citoyenne et le bien-être collectif.

25.06.293

MOTION DE FÉLICITATIONS À L’ENDROIT DE MONSIEUR MICHEL GERMAIN

Le conseil municipal tient à souligner la carrière exceptionnelle de monsieur Michel Germain, commentateur sportif et voix emblématique des matchs de l’Océanic de Rimouski depuis 30 ans.

À l’occasion de la Coupe Memorial tenue à Rimouski, du 22 mai au 1^{er} juin, M. Germain tourne la page sur une carrière marquante, au cours de laquelle il aura commenté avec passion et professionnalisme un total impressionnant de 2 345 matchs.

Par son talent de communicateur, son amour du sport et sa rigueur, il a su transmettre l’émotion du hockey à des générations d’auditeurs et contribuer de façon significative au rayonnement de l’équipe et de notre région.

Le conseil municipal lui adresse ses plus sincères félicitations et le remercie chaleureusement pour son apport incontestable au paysage sportif régional et québécois.

25.06.294

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Richard Lavoie adresse une question au conseil municipal concernant sa demande de dérogation mineure.

Elle sera à l’ordre du jour du 16 juin suite à une assemblée publique de consultation le 9 juin.

25.06.295

CLÔTURE ET LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

L’ordre du jour étant épuisé à 20h21

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la présente séance.

SIGNATURES

Martin Soucy
Maire

Françoise Virginie Lechasseur
Greffière